

OFFICE DE LA RÉSISTANCE  
VAN DEN WEERSTAND  
DIENST

*Double du  
19784  
Posthum*

Groupement de résistance : ARMÉE BELGE DES PARTISANS Corp. 0.14  
Weerstandsgroepering : \_\_\_\_\_

NOM (en capitales) : + LACROSSE  
NAAM (in drukletters) : \_\_\_\_\_

Prénoms : Jean Léonard - Barbe  
Voornamen : \_\_\_\_\_

Domicile : Lison, rue Allert I 73  
Adres : \_\_\_\_\_

Age et date de naissance : Merve, 12 octobre 1898  
Geboorteplaats en datum : \_\_\_\_\_

Nationalité : Belge  
Nationaliteit : \_\_\_\_\_

Etat civil : marie  
Burgerlijke stand : \_\_\_\_\_

N° de la carte d'identité : \_\_\_\_\_  
N° der eenzelvigheidskaart : \_\_\_\_\_

Grade et position militaire : \_\_\_\_\_  
Graad en militaire stand : \_\_\_\_\_

Profession et position civile : Imprimeur  
Beroep en burgerlijk ambt : \_\_\_\_\_

Droits éventuels en cas de décès : M<sup>me</sup> Marie Meunier V<sup>ve</sup> J. Lacroix  
Rechtelijke rechthebbenden in geval van overlijden : \_\_\_\_\_

Date d'entrée dans la résistance : 1941  
Datum van toetreding tot den Weerstand : \_\_\_\_\_

Date(s) d'entrée(s) dans le (ou les) groupement(s) : \_\_\_\_\_  
Datum(s) van toetreding tot de groepering(en) : \_\_\_\_\_

Cap. 0.80

\_\_\_\_\_

Détention éventuelle dans les camps et prisons (dates) : S<sup>t</sup> Léonard 3<sup>e</sup> XII 1942  
Gebeurlijke gevangenschap in kampen en gevangenissen (datums) : \_\_\_\_\_

litadelle le ~~11-1-43~~ jusqu'au 3 avril 1943 où il a été fusillé

le 21-4-43.

N° de la carte du groupement (si possible) : \_\_\_\_\_  
N° der lidkaart (indien mogelijk) : \_\_\_\_\_

Par qui avez-vous été affilié au groupement ? \_\_\_\_\_  
Door wie is U aangeworven in de groepering : \_\_\_\_\_

Lieu de votre principale activité : *Verriers*  
Streek van uw belangrijkste activiteit :

Activité à contresigner par le chef du groupement, avec appréciation :  
Activiteit door den Groepperster mede te onderteekenen, met beoordeling :

*Imprimeur clandestin de tracts*

*Pour mon mari décédé*

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE :  
Signature de l'intéressé,

ECHT EN WAARACHTIG VERKLAARD :  
Handteekening van belanghebbende,

*M. Lacroix*

Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle :  
Verklaring van het Nationaal Commando : Ik bevestig, na onderzoek :

1° Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de membres chargés effectivement du recrutement et de  
1° Dat bijgevoegde attesten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden effectief belast met de aanwerving en de aansluiting bij  
l'affiliation au groupement;  
de groepeerings;

2° Que .....  
2° Dat .....

était (n'était pas) (1) affilié au groupement ..... avant le 4 juin 1944  
deel uitmaakte (geen deel uitmaakte) (1) van de groepeerings .....

et qu'il est (n'est pas) (1) demeuré effectivement à ma disposition jusqu'à la libération (ou jusqu'au .....  
4 Juni 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschikking is gebleven tot bij de bevrijding (of tot

....., pour les motifs suivants) :  
, uit hoofde van volgende redenen) :

Sceau du groupement  
—  
Zegel der groepeerings

Le Commandement National,  
Het Nationaal Commando.

REMARQUE IMPORTANTE.  
BELANGRIJKE OPMERKING.

Joindre un certificat d'identité de bonnes conduite, vie et mœurs, portant extrait des condamnations encourues, et un certificat  
Bij te voegen : een bewijs van goed gedrag en zeden, de opgelopen straffen vermeldend, en een bewijs van burgertrouw, af te  
de civisme, à délivrer par l'Administration Communale.  
leveren door het Gemeentebestuur.

(1) Biffer la mention inutile. — Het onnoodige doorhalen.

MINISTÈRE  
DE LA DEFENSE NATIONALE  
MINISTERIE  
VAN LANDSVERDEDIGING

N° d'ordre : .....  
Volgnummer : .....

OFFICE DE LA RESISTANCE  
DIENST  
VAN DEN WEERSTAND

*Volgnummer*

Groupement de résistance : *Armée Belge des partisans. Corps 014.*  
Weerstandsgroepering :

NOM (en capitales) : *LACROSSE*  
NAAM (in drukletters) :

Prénoms : *Jean Leonard Berbe*  
Voornamen :

Domicile : *210 rue Albert I n° 106*  
Adres :

Lieu et date de naissance : *Iberoe le 12 octobre 1898*  
Geboorteplaats en datum :

Nationalité : *belge*  
Nationaliteit :

Etat civil : *marie*  
Burgerlijke stand :

N° de la carte d'identité : *X*  
N° der eenzelveigheidskaart :

Grade et position militaire : .....  
Graad en militaire stand :

Profession et position civile : *Imprimeur*  
Beroep en burgerlijk ambt :

Ayants droit éventuels en cas de décès : *épouse*  
Gebeurlijke rechthebbenden in geval van overlijden :

Date d'entrée dans la résistance : *15 mai 1941.*  
Datum van toetreding tot den Weerstand :

Date(s) d'entrée (s) dans le (ou les) groupement (s) : *15 mai 1941*  
Datum(s) van toetreding tot de groepering(en) :

Détention éventuelle dans les camps et prisons (dates) : *arrêté à Terivers par Gestapo 3-12-42*  
Gebeurlijke gevangenschap in kampen en gevangenissen (datums) :  
*du 4.12.42. au 20.4.43 à la Citadelle - fusillé le 21.4.43.*

N° de la carte du groupement (si possible) : .....  
N° der lidkaart (indien mogelijk) :

Par qui avez-vous été affilié au groupement ? *Gertraud Tital*  
Door wie is U aangeworven in de groepering :

Lieu de votre principale activité :

Verniers et environs

Streek van uw belangrijkste activiteit :

Activité à contresigner par le chef du groupement, avec appréciation :

Activiteit door den Groepoverste mede te onderteekenen, met beoordeeling :

Jean Lacrosse a été dès le début de la résistance l'occupé allemand l'imprimeur du journal fédéral clandestin "L'Aurore" avec 90% des tracts contre l'occupant. Il faisait partie d'un groupe d'action contre l'occupant ainsi que d'un groupe d'action clandestin.

Je certifie sur l'honneur que cette déclaration est certifiée sincère et véritable  
J. Kettner

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE :

La base: Signature de l'intéressé,

ECHT EN WAARACHTIG VERKLAARD :

Handtekening van belanghebbende,

M. T. Lacrosse

Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle :

Verklaring van het Nationaal Commando : Ik bevestig, na onderzoek :

1° Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de membres chargés effectivement du recrutement et de l'affiliation au groupement ;  
1° Dat bijgevoegde attesten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden effectief belast met de aanwerving en de aansluiting bij de groepeerings ;

2° Que  
2° Dat

était (n'était pas) affilié au groupement ..... avant le 4 juin 1944  
deel uitmaakte (geen deel uitmaakte) (1) van de groepeerings ..... vóór

et qu'il est (n'est pas) demeuré effectivement à ma disposition jusqu'à la libération (ou jusqu'au 4 juin 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschikking is gebleven tot bij de bevrijding (of tot

....., pour les motifs suivants) :  
....., uit hoofde van volgende redenen)

Sceau du groupement.  
Zegel der groepeerings.

Le Commandement National,  
Het Nationaal Commando,

REMARQUE IMPORTANTE.  
BELANGRIJKE OPMERKING.

Joindre un certificat d'identité de bonnes conduite, vie et mœurs, portant extrait des condamnations encourues, et un certificat de civisme, à délivrer par l'Administration Communale.  
Bij te voegen : een bewijs van goed gedrag en zeden, de opgelopen straffen vermeldend, en een bewijs van burgertrouw, af te leveren door het Gemeentebestuur.

(1) Biffer la mention inutile. — Het onnoodige doorhalen.

FRONT DE L'INDÉPENDANCE

**ARMÉE BELGE  
DES PARTISANS**



AMICALE  
AFFILIÉE A L'UNION NATIONALE  
DE LA RÉSISTANCE  
RÉGIONALE 013  
Téléphone : 640.34

LIÈGE, le 13 août 1948,  
9, place des Carmes

14/8  
Transmettre  
au 074.

A Monsieur René ADAM.

Cher Ami,

La demande d'attestations ci-jointe, ne me concerne pas, Dison est pour la régionale de Verviers ?  
Bien amicalement.

*N. Malmedy*  
Nelly Malmedy

**Armée Belge des Partisans**

AMICALE  
Affiliée à l'Union Nationale  
de la Résistance  
Régional 0.14 - Verviers

VERVIERS, le 18 août 1948  
Secrétariat Régional :  
136 B, rue de Dison, Verviers  
Ouvert de 16 à 18 h. (Samedi excepté).

Monsieur Adam René  
36 avenue Melcamp - Bruxelles.

Réf. N° 1448.

Cher Ami,

En réponse à ta lettre Mc. 172 du 12-8-48. concernant  
L'ACROSSE Jean (dédié)  
domicilié rue Albert I<sup>er</sup> à Dison et j'ai écrit à la  
Citadelle de Liège le 3 août 48, de constituer un Comité  
de Résistant armé en faveur, je ne puis que me  
reporter à mon bordereau 996 du 30.12.47.  
La feuille n'a pas répondu aux demandes de renseignements  
lui adressés, de même que le P.C., auquel appartenait  
l'intéressé qui lui aussi a consacré un filon prudent.  
Je regrette donc ne pas être satisfait à ta demande  
amicalement

CAMILLE LEBLANC  
Secrétaire Régional  
DE L'ARMÉE BELGE DES PARTISANS



MINISTÈRE  
DE LA DÉFENSE NATIONALE  
MINISTERIE  
VAN LANDSVERDEDIGING

OFFICE DE LA RÉSISTANCE  
DIENST  
VAN DEN WEERSTAND

N° d'ordre : *II/14426*  
Volgnummer :

*Postume*

Groupement de résistance : *Armée Belge des Partisans (corp 014)*  
Weerstandsgroepering :  
NOM (en capitales) : *LACROSSE*  
NAAM (in drukletters) :  
Prénoms : *Jean Edmond, Barle*  
Voornamen :  
Domicile : *Dison, rue Colbert I° n° 106*  
Adres :  
Lieu et date de naissance : *Herbe, le 12 octobre 1898*  
Geboorteplaats en datum :  
Nationalité : *Belge*  
Nationaliteit :  
Etat civil : *marie*  
Burgerlijke stand :  
N° de la carte d'identité :   
N° der eenzelveigheidskaart :  
Grade et position militaire :  
Graad en militaire stand :  
Profession et position civile : *Imprimeur*  
Beroep en burgerlijk ambt :  
Ayants droit éventuels en cas de décès : *épouse*  
Gebeurlijke rechthebbenden in geval van overlijden :  
Date d'entrée dans la résistance : *15 mai 1941*  
Datum van toetreding tot den Weerstand :  
Date(s) d'entrée (s) dans le (ou les) groupement (s) : *15 mai 1941*  
Datum(s) van toetreding tot de groepering(en) :  
Détenition éventuelle dans les camps et prisons (dates) : *arrêté à Verviers par la Gestapo le 3.12.42*  
Gebeurlijke gevangenschap in kampen en gevangenissen (datums) :  
*du 4.12.42 au 20.4.43 à la Citadelle de Égée, libéré à la Citadelle le 21.4.43.*  
N° de la carte du groupement (si possible) :  
N° der lidkaart (indien mogelijk) :  
Par qui avez-vous été affilié au groupement ? *Bertrand Vital*  
Door wie is U aangeworven in de groepering :

Lieu de votre principale activité : *Verviers et environs.*  
Streek van uw belangrijkste activiteit :

Activité à contresigner par le chef du groupement, avec appréciation :  
Activiteit door den Groepoverste mede te onderteekenen, met beoordeeling :

*Jean Lacrosse, a été, dès le début de la Résistance, occupé par les Allemands, l'imprimeur du journal fédéral clandestin "L'Aurore", ainsi que des tracts contre l'occupant. Il faisait partie d'un groupe d'actions contre l'occupant ainsi que d'un groupe d'actions clandestines.*

*J'affirme sur l'honneur que cette déclaration est certifiée sincère et véritable.*

*Le Chef de Commandement  
J. Derhaut.*

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE :  
Signature de l'intéressé,

ECHT EN WAARACHTIG VERKLAARD :  
Handtekening van belanghebbende,

*La veuve*

*M<sup>me</sup> Lacrosse*

Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle :  
Verklaring van het Nationaal Commando : Ik bevestig, na onderzoek :

1° Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de membres chargés effectivement du recrutement et de l'affiliation au groupement ;  
1° Dat bijgevoegde attestaten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden effectief belast met de aanwerving en de aansluiting bij de groepeerings ;

2° Que  
2° Dat

était (n'était pas) affilié au groupement ..... avant le 4 juin 1944  
deel uitmaakte (geen deel uitmaakte) (1) van de groepeerings ..... vóór

et qu'il est (n'est pas) demeuré effectivement à ma disposition jusqu'à la libération (ou jusqu'au 4 juni 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschikking is gebleven tot bij de bevrijding (of tot

pour les motifs suivants) :  
, uit hoofde van volgende redenen)

*arrestation 3.XI.1942. fusillé le 21.4.43.*

Sceau du groupement.  
Zegel der groepeerings.

Le Commandement National,  
Het Nationaal Commando,

REMARQUE IMPORTANTE.  
BELANGRIJKE OPMERKING.

Joindre un certificat d'identité de bonnes conduites, vie et mœurs, portant extrait des condamnations encourues, et un certificat de civisme, à délivrer par l'Administration Communale.  
Bij te voegen : een bewijs van goed gedrag en zeden, de opgelopen straffen vermeldend, en een bewijs van burgertrouw, af te leveren door het Gemeentebestuur.

(1) Biffer la mention inutile. — Het onnodige doorhalen.

13612

# Certificat de civisme, bonnes conduite, vie et mœurs

COMMUNE  
DE  
DISON

## SIGNALEMENT

Agé de : \_\_\_\_\_ ans

Taille : un mètre \_\_\_\_\_ cent.

Cheveux : \_\_\_\_\_

Front : \_\_\_\_\_

Yeux : *bleus*

Nez : \_\_\_\_\_

Bouche : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Signature de l'intéressé.

Le Bourgmestre  
Le Commissaire de Police de la Commune de DISON

certifie que M *Georges Jean, né nard, Barbe,*  
*époux de Jeanne Marie, geburde, Anne, Jeanne*

(1) de nationalité *belge* dont le signalement est ci-contre  
né à *Georges* le *12 octobre 1898* au 5 de  
*jean, Lambert* et de *Suzanne Marie, Bellesse*

est de bonne conduite, vie et mœurs et qu'il a habité cette commune  
depuis le *6 juillet 1922*, rue *Albert 1<sup>er</sup>*, n° *73*

Condamnations criminelles encourues dans les 20 années  
précédentes. *Meint*

Condamnations correctionnelles de plus de 3 ans encourues  
dans les 10 années précédentes. *Meint*

Condamnations correctionnelles de moins de 3 ans encourues  
dans les 5 années précédentes.

Condamnations de police encourues dans l'année pré-  
cédente.

Poursuites en cours - déchéances  
Civisme et condamnations en application  
de l'arrêté-loi du 19-9-1945. *Meint*

Fait à DISON, le *3 Janvier* 1948

Le Bourgmestre,  
Le Commissaire de police,

## OBSERVATIONS

Delivré sur papier libre

a) pour cause d'indigence constatée par notre certificat de

194

b) pour renseignements administratifs:

*affaire militaire*

*de prénomme est dévis à d'après le 21.4.1948*



(1) Voir les instructions au

14170

# Certificat de civisme, bonnes conduite, vie et mœurs

COMMUNE

DE

DISON

## SIGNALEMENT

Agé de : ..... ans  
 Taille : un mètre ..... cent.  
 Cheveux : .....  
 Front : .....  
 Sourcils : .....  
 Yeux : .....  
 Nez : .....  
 Bouche : .....  
 Menton : .....  
 Visage : .....  
 Barbe : .....  
 Signes particuliers : .....

*Décédé*

Signature de l'intéressé.

Le Commissaire de Police de la Commune de DISON

certifie que M<sup>r</sup> *Sacrosse Jean, garçon, Route évier de*

*Choumer, Marie, Gertrude, Gene, Jeanne*

*Belge*

dont le signalement est ci-contre

(1) de nationalité

*Belge*

né à *La Roche*

le *19 octobre 1898*

Al 5

*Jean, Lambert*

et de *Samar, Marie, Bathéme*

exerçant la profession de *employeur*

est de bonnes conduite, vie et mœurs, et qu'il a habité cette commune

depuis *1928*

, rue *Geoffroi*

*Geoffroi*

n° *46*

Condamnations criminelles encourues dans les 20 années précédentes.

Condamnations correctionnelles de plus de 3 ans encourues dans les 10 années précédentes.

Condamnations correctionnelles de moins de 3 ans encourues dans les 5 années précédentes.

Condamnations de police encourues dans l'année précédente.

Poursuites en cours - déchéances

Civisme et condamnations en application

de l'arrêté-loi du 19-9-1945.

Fait à Dison, le *11 septembre* 1948

Le Commissaire de police.



Imprimerie Wallonne des Communes, Liège

## OBSERVATIONS

Dé livré sur papier libre

a) pour cause d'indigence constatée par notre certificat du 194

b) pour renseignements administratifs :

*Administrateur de la Procureur*

*L'intéressé a été passé,*

*par les Allemands, le*

*21 avril 1945 à la Gestapo*

*de Diele.*

(1) Voir les instructions au verso.

A T T E S T A T I O N " A "

Je soussigné (Nom prénoms) J. L. Traud Tital  
Domicilié a Terriers 15 rue de Humbert  
Commandant de (recrutement) (Compagnie, Bataillon, Régiment, Corps) .....  
Certifie que le nommé (Noms, Prénoms) LACROSSE Jean  
né a Heve le 12 octobre 1898 .....  
Domicilié rue Léopold 46 à AISON .....  
a été affilié par moi-même à l'Armée Belge des Partisans à la date du  
15 mai 1941

Je certifie que la présente déclaration est sincère et exacte.

Fait à Terriers le 26 août 1940  
J. Traud

-----  
Approbation de trois membres du comité de section

-----  
Approbation de trois membres du comité régionale

A T T E S T A T I O N " B "

Je soussigné. Reul Henri Barthélémy  
domicilé? Audimont 247 rue de Terriers  
Commandant de regional du Recrutement  
Certifie que le nommé (Noms Prénoms du signataire de l'Attestation A)  
J. L. Traud Tital .....  
domicilé 15 rue de Humbert a Terriers .....

était effectivement mandaté pour recruter des effectifs pour l'Armée Belge des Partisans.

J'ai personnellement été informé de l'affiliation du nommé LACROSSE Jean  
domicilé à Aison rue Léopold 46 : ..... mai 41

L'intéressé a rempli la mission dont il était chargé à l'entière satisfaction de ses responsables et il est resté à la disposition de l'Armée Belge des Partisans jusqu'à la libération (pour les P.A. qui n'ont pas pu rester en activité de services, indiquer les motifs tel que: arrestation, décès etc.)

je certifie la présente déclaration sincère et exacte

Fait à Terriers le 26 août 1940  
le commandant  
H. Reul

-----  
approbation de trois membres du comité de section

-----  
Approbation de trois membres du comité régional.

DB La présente attestation annule et remplace celle établie  
le 7.7.1949  
SERVICES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE  
DU MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE. DOSSIER N° III/12734  
Office Central de la Matricule,

Caserne Prince-Albert,  
24, rue des Petits-Carmes,  
BRUXELLES 1.

Madame MEUNIER, Marie (veuve)  
6, rue de Verviers  
ANDRIMONT.-

## ATTESTATION

La qualité de Résistant Armé est reconnue à titre posthume à Monsieur

LACROSSE, Jean-Léonard-Barbe,

né(e) à HERVE, le 12 octobre 1898

par la commission de contrôle de VERVIERS

en date du 30 septembre 1948, en application des articles 1 et 5 de  
l'arrêté-loi du 19 septembre 1945, établissant le Statut de la Résistance Armée.

Monsieur LACROSSE, Jean-Léonard-Barbe,  
était affilié(e) au Groupement RA

La Commission constate que l'intéressé(e) a participé effectivement à la résistance  
armée du 1 janvier 1941 au 21 avril 1943.

Bruxelles, le 19-1-1965 19

TESTATION pour :

- Ayant droit;
- Groupement;
- O.N.A.C.;
- O.C.M.;
- R.A. - D.H.;

  
RANS  
Capitaine-commandant d'Administration  
Directeur.

### AVIS IMPORTANT.

Il est recommandé au titulaire de la présente attestation de ne pas s'en dessaisir. Le cas échéant,  
il lui appartient d'en établir des copies à faire certifier conformes par l'administration communale de  
sa résidence.

70514. - I.G.M./D S.Gx. - 8.000 ex.

MINISTÈRE  
DE LA DÉFENSE NATIONALE  
MINISTERIE  
VAN LANDSVERDEDIGING

OFFICE DE LA RESISTANCE  
DIENST  
VAN DEN WEERSTAND

N° d'ordre : DP/12734  
Volnummer :

*J.P.*  
*Imprimerie*

PROPOSÉ le :  
pour  
Ord. Nat. Croix Guerre  
Méd. Rés. Méd. Comm.  
Vol. Guerre Méd. Évadé

REÇU  
Comp. Comp. : Services  
Date : 20-9-48

Groupelement de résistance : Armée Belge des Partisans, Corp 014.  
Weerstandsgroepering :

NOM (en capitales) : + LACROSSE  
NAAM (in drukletters) :

Prénoms : Jean Édouard Barle  
Voornamen :

Domicile : Dison, rue Albert I<sup>er</sup> 106  
Adres :

et de naissance : Herbe 12 octobre 1898  
Geboorteplaats en datum :

Nationalité : Belge  
Nationaliteit :

État civil : Marie  
Burgerlijke stand :

de la carte d'identité :  
der eenzeilvheidskaart :

Grade et position militaire :  
Rang en militaire stand :

Profession et position civile : Imprimeur  
Beroep en burgerlijk ambt :

Parents droit éventuels en cas de décès : Madame Marie Meunier, veuve J. Sauron  
Beurlijkte rechthebbenden in geval van overlijden :

Date d'entrée dans la résistance : 1941  
Datum van toetreding tot den Weerstand :

Date(s) d'entrée(s) dans le (ou les) groupement(s) : 1941 Corps 020 de l'APB.  
Datum(s) van toetreding tot de groepering(en) :

Attention éventuelle dans les camps et prisons (dates) : St Édouard 3.12.1942  
Beurlijkte gevangenschap in kampen en gevangenissen (datums) :

Citadelle de Liège le jusqu'au 3 avril, où il a été fusillé le 21 avril 1943

de la carte du groupement (si possible) :  
der lidkaart (indien mogelijk) :

Par qui avez-vous été affilié au groupement ? J. Reul.  
Door wie is U aangeworven in de groepering :

Lieu de votre principale activité : .....

*Verviers*

Streek van uw belangrijkste activiteit : .....

Activité à contresigner par le chef du groupement, avec appréciation :

Activiteit door den Groepoverste mede te ondertekenen, met beoordeeling :

*Imprimeur clandestin de tracts*

*Sur mon mari Dinéda*

*M. Luerose*

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE :  
Signature de l'intéressé,

ECHT EN WAARACHTIG VERKLAARD :  
Handteekening van belanghebbende,

Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle :  
Verklaring van het Nationaal Commando : Ik bevestig, na onderzoek :

1° Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de membres chargés effectivement du recrutement  
1° Dat bijgevoegde attestaten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden effectief belast met de aanwerving en de  
l'affiliation au groupement;  
de groepeerings;

2° Que .....  
2° Dat .....

était (n'était pas) (1) affilié au groupement ..... avant le 4 ju  
deel uitmaakte (geen deel uitmaakte) (1) van de groepeerings .....

et qu'il est (n'est pas) demeuré effectivement à ma disposition jusqu'à la libération (ou jusqu'au  
4 juin 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschikking is gebleven tot bij de bevrijding (of tot

, pour les motifs suivants) :  
, uit hoofde van volgende redenen) :

Sceau du  
groupement.  
—  
Zegel der  
groepeerings

Le Commandement  
Het Nationaal Com

REMARQUE IMPORTANTE.  
BELANGRIJKE OPMERKING.

Joindre un certificat d'identité de bonnes conduite, vie et mœurs, portant extrait des condamnations encourues, e  
Bij te voegen : een bewijs van goed gedrag en zeden, de opgelopen straffen vermeldend, en een bewijs van burg  
de civisme, à délivrer par l'Administration Communale.  
leveren door het Gemeentebestuur.

(1) Biffer la mention inutile. — Het onnoodige doorhalen.

en annexe: acte de décès.

LACROSSE. -

JEAN LEONARD, BARBE

HERVE le 12.10.1898

Belge

Soldat

Partisan

1941

inexistant sous l'occupation

néant

néant:

française:

sa veuve:

MEUNIER, Marie Gertrude, Anne, Jeanne, à DISON -rue Albei N° 106

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS depuis 1941, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues. Diffusion de la presse clandestine, récolte de fonds pour le soutien des familles de nos Camarades déjà tombés, transport d'armes et de dynamite. Il participe à de nombreux sabotages à Verviers. Il établit une imprimerie clandestine chez lui. Arrêté par l'ennemi le 3 décembre 1942 il est incarcéré à la Citadelle de Liège il est sauvagement martyrisé et ne pouvant rien lui arracher des secrets qu'il détient, il y fut fusillé le 21 avril 1943.

-----  
Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS actif et courageux, il réali-  
toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès.

Il transporte des armes, munitions et explosifs permettant ainsi  
la réalisation d'une série d'actions de sabotage dans la région de Verviers.

Il établit chez lui une imprimerie clandestine.

Arrêté en service commandé, le 3 décembre 1942, il est incarcéré  
à la Citadelle de Liège où il fut fusillé le 21 avril 1943.

LACROIX

JEAN LEONARD, BARRE

NERVE le 12.10.1942

Bruxelles 20 mai 1941

Soldat

Partisan

1941

inexistants sous l'occupation

néant

néant

transmis:

se verve:

MENNIER, Marie Gertrude, Anne, Jeanne, à DISON - rue Alpe  
N° 102

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS depuis 1941, il réalise  
les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers qui  
il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues  
de la presse clandestine, récolte de fonds pour le soutien des  
nos camarades déjà tombés, transport d'armes et de dynamite.  
à Verviers. Il établit une imprimerie  
le 3 décembre 1942 il est incarcéré  
la Citadelle de Liège il est sauvagement martyrisé et se souvient  
de secrets qu'il détient, il y fut fusillé le 21 avril

16 septembre 1948

/I2734/MG/RA

documents

Ministère de la reconstruction  
Statut des Prisonniers Politiques  
et leurs ayants droit  
Rue de la Loi 155  
Bruxelles

Messieurs,

Par la présente nous avons l'honneur de vous transmettre sous pli le dossier pour bénéficier du statut de prisonnier politique en faveur du nommé LACROSSE Jean, Léonard, Barbe de Dison.

Nous vous souhaitons bonne réception, et vous prions d'agréer, Messieurs, en nos sentiments les meilleurs.

Le secrétaire National

R. ADAM



OFFICE DE LA RESISTANCE  
DIENST van den WEERSTAND

de .....  
van PALAIS DE JUSTICE  
Rue ..... Verviers, n° .....  
à .....  
te .....  
straat, n°

N° du dossier : ..... III/1273A .....  
N° van het dossier : .....

M. (Nom) ..... LACROSSE (dédé) ..... (Prénoms) Jean-Léonard Barba .....  
(Naam) (Voornamen)  
rue ..... Albert I<sup>er</sup> 106 ..... n° ..... à Dison .....  
straat, n°, te  
Province de Liège  
Provincie P.A.

Résistant isolé (1). Membre du Groupement de la Résistance (1) .....  
Afzonderlijk Weerstander. — Aangesloten lid van de Weerstandsgroepering

Par décision de la Commission de Contrôle, j'ai l'honneur de vous informer que la reconnais-  
Ik heb de eer U mede te delen, dat door beslissing van de Controle Commissie, Uw erken-  
sance de la qualité de résistant armé vous a été — accordée — (1) — refusée — (1) en  
ning als gewapend Weerstander werd — toegestaan — — verworpen — ter  
séance du ..... 194...  
zitting van 30 SEPT 1948

..... Verviers, le ..... 194...

....., den  
Le Président de la Commission,  
De Voorzitter van de Commissie,

T. S. V. P. — D. A. U. B.

# Armée Belge des Partisans

AMICALE  
Affiliée à l'Union Nationale  
de la Résistance  
Régional 0.14 - Verviers

VERVIERS, le 14. 9. 1948

Secrétariat Régional :  
136 B, rue de Dison, Verviers  
Ouvert de 16 à 18 h. (Samedi excepté).

12734  
1941

M. Adam R.  
Brunelles  
Chor ami,

rue Albert 100  
Dison

Réf. N°

1504

Je te transmetts un dossier concernant feu

LACROSSE J.L.B.

failli à la citadelle de Liège le 21.4.43 et comprenant

7 documents. Pour permettre à la veuve de percevoir  
d'une façon régulière et complète, les droits éventuels aux avantages  
prévus en faveur des ayants-droits par le Statut des P.P.

16/9  
Vois s'il y a un  
dernier posthume établi -  
Faire l'attest. P.P. et renvoyer  
le tout au Minist. de la Santé.  
Statut des P.P. 151 rec de la loi.

.....  
le Secrétaire Régional,